

# Décrets et arrêtés

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### Décret Présidentiel n° 2022-217 du 7 mars 2022, portant nomination des membres des conseils provisoires de la magistrature.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu le décret-loi n° 2022-11 du 12 février 2022, relatif à la création du Conseil supérieur provisoire de la magistrature.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Mesdames et Messieurs, ci-après cités, sont nommés membres des conseils provisoires de la magistrature judiciaire, administrative et financière, comme suit:

#### **Le Conseil provisoire de la magistrature judiciaire:**

- Moncef Kchaou, premier président de la Cour de cassation, président.

Membres:

- Fethi Arroum, procureur général auprès la Cour de cassation,

- Imed Derrouiche, procureur général de l'Etat, directeur des services judiciaires,

- Ahmed Hafî, président du Tribunal immobilier,

- Chadia Bel Hadj Ibrahim, magistrat retraité,

- Najet Boulila, magistrat retraité,

- Chadia Safî, magistrat retraité.

#### **Le Conseil provisoire de la magistrature administrative:**

- Abdessalem Mehdi Grissiâa, premier président du Tribunal administratif, président.

Membres:

- Samira Guiza, président de chambre de cassation le plus ancien dans son poste,

- Saloua Grira, commissaire d'Etat général le plus ancien dans son poste,

- Neila Kallel épouse Hazami, président de chambre d'appel le plus ancien dans son poste,

- Jalila Maddouri épouse Baddaoui, magistrat retraité,

- Nabihha Chaïbi Maktouf, magistrat retraité,

- Mustapha Bahia, magistrat retraité.

#### **Le Conseil provisoire de la magistrature financière:**

- Nejib Gtari, premier président de la Cour des comptes, président.

Membres :

- Noureddine Zaouali, procureur général d'Etat auprès de la Cour des comptes,

- Hatem Sellini, vice-premier président auprès de la Cour des comptes,

- Saloua Ben Wali née Atia, président de chambre d'appel auprès de la Cour des comptes, le plus ancien dans son poste,

- Jilani Chabbah, magistrat retraité,

- Hassine Jouini, magistrat retraité,

- Hend Gongi, magistrat retraité.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 7 mars 2022.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**